

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE - COMMUNE DE BOURGNEUF
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Date de convocation : 24/03/2023

Date d'affichage : 11/04/2023

Séance du 3 Avril 2023 à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil en la mairie, sous la présidence de M. Christophe RUSPINI, 1^{er} Adjoint, Mme le maire étant excusée.

Nombre de conseillers :

Présents : BECU Dominique, FERLIN Estelle, LANDAZ Thierry, LORANS Jean-Louis, MILETTO Aurélia, PEPIN Anne, PLOTTIER Sylvie, REVET Amandine, TRUCHET Joël, VIOUX Alain, RUSPINI Christophe.

Excusés : BOUVIER (Mme le Maire, pouvoir donné à RUSPINI Christophe), BOISSON Andgel, HERON Natacha (pouvoir donné à TRUCHET Joël), PEREIRA Georges, Nicole.

Secrétaire de séance : PLOTTIER Sylvie

Le quorum de 8 présents étant atteint, la séance a été ouverte.

DELIBERATION 2023-06 : VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Présentation du Compte Administratif par M. Christophe RUSPINI : il sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur le Premier Adjoint, a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur Christophe RUSPINI, 1^{er} Adjoint, s'est retiré pour laisser la présidence à Joël TRUCHET pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice **2022** dressé par Monsieur Christophe RUSPINI, 1^{er} Adjoint, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal APPROUVE le compte administratif **2022**, lequel peut se résumer de la manière suivante :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		RESULTAT GLOBAL	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	EXCEDENT	DEFICIT
Résultats reportés N-1		193 764,75 €		82 725,35 €		
Opérations de l'exercice 2022	638 264,26 €	921 174,74 €	473 176,50 €	511 831,58 €		
TOTAUX	638 264,26 €	1 114 939,49 €	473 176,50 €	594 556,93 €		
<i>Résultat de clôture</i>		476 675,23 €		121 380,43 €		
RAR			256 984,41 €	56 000,00 €		
RESULTATS DEFINITIFS		476 675,23 €	79 603,98 €		397 071,25 €	

RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE : + 397 071.55 €

Abstention : Christophe RUSPINI et Nicole BOUVIER (pouvoir donné à Christophe RUSPINI)

Contre : 0

Pour : 11

Voté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre des délibérations.

Par Délégation,
Le Président de la séance par délégation,
Joël TRUCHET



La secrétaire de séance
Sylvie PLOTTIER

